

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016
COMPTE RENDU**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Vendredi 8 Avril 2016, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Jeudi 14 Avril 2016 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (séance ouverte à 20 h 40).

Présents : M. REDA (Absent pendant la délibération « Modification n°1 du tableau des effectifs »), Mme GUINOT-MICHELET (représentée par Mme BAUSTIER à partir de la délibération « Subventions aux associations - Budget 2016. »), M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, M. RIONDET, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, M. CARBRIAND, M. NASSE, M. DELANNOY, Mme CLERC, M. CHAUFOUR (représenté par Mme CLERC à partir de la délibération « Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société EFIDIS, sise 20 place des Vins de France 75012 PARIS concernant sept prêts, pour un montant total de 2 552 519 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements sis 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge.), M. SALVI, M. GONNOT, Mme BENAILLI.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M. PERRIMOND, Mme MOUREY représentée par M. DEZETTER, M. LEFFRAY représenté par M. REDA, Mme SYLLA représentée par Mme BENAILLI.

Absents non représentés : M. PERROT, Mme BOURG, M. JADOT, Mme MOUTTE.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	25
Votants	29

- Secrétaire de séance : - Jean DELANNOY -

Points divers

M. Le Maire après avoir procédé à l'appel des présents,

Souhaite la bienvenue à Monsieur Jean DELANNOY qui remplace Mme Aurélia MARIE suite à sa démission du poste de conseillère municipale.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 8 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité.
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du 10 février 2016 au 15 mars 2016), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet	Montant € (TTC)
Cession de véhicule 440 AWZ91	-
Cession de véhicule AC-410-KF	-
Avenant au contrat de prestations pour l'organisation du transport pour un séjour à MIMIZAN du 5 au 12 juin 2016	156,00

Marché n°2015/017 J - Entretien et plantation des espaces verts	Tranche ferme : 167 623,73 Tranche conditionnelle : 43 053,09
Marché n°16-10-001 Location et entretien-maintenance d'un autocar sans chauffeur	Maximum annuel de 55 000,00
Contrat de prestations pour l'organisation d'un séjour à « La Saulaie » pour les aînés de la ville du 3 au 8 septembre 2016	5 357,75
Renouvellement d'un contrat de maintenance pour le logiciel e-sedit, avec la société Berger-Levrault	10 484,65
Contrat SVP Manager	640,00 mensuel
Contrat de prestations pour l'organisation d'un séjour à Mimizan pour les Aînés de la ville du 5 au 12 juin 2016	7 771,00
Convention de location précaire entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et Madame Sophie VAYSSE - Logement sis 5 rue Petit (immeuble collectif Jaurès)	152,00
Convention de formation avec le GIE IFEL	1 800,00
Convention de formation avec UNI-D	500,00
Convention passée avec l'antenne Prévention Maif pour le prêt d'une exposition autour des dangers domestiques à destination des écoles de Juvisy-sur-Orge sur l'année 2016	-
Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Unis-Sons pour l'organisation de deux concerts de Jean-Louis VICART le dimanche 20 mars 2016 à la salle Jean Dasté	1 000,00

Service Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Budget Ville - Affectation du résultat 2015 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE d'affecter provisoirement le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent de 4 695 832.29€ et de la section d'investissement qui présente un excédent de 785 157.64€.

S'ENGAGE à modifier si nécessaire cette délibération dans le cas où les résultats définitifs du compte administratif 2015 seraient différents des résultats ci-dessus.

2) Vote des taux d'imposition 2016 de la fiscalité directe locale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (24 Voix POUR, 2 CONTRE, et 3 ABSTENTIONS)

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases 2016	Produit 2016
TH	16%	18.91%	25 345 000	4 792 740
FB	26.63%	37.94%	20 942 000	7 945 395
FNB	130.07%	131.68%	28 100	37 002
Produit fiscal =				12 775 137

DIT que le montant des impositions directes à percevoir comprend les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la Base de Loisirs Draveil (Frais Fonctionnement) : 62 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (N°1259).

DIT que Monsieur le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3) Vote du budget primitif 2016 – Ville :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

- PROCEDE au vote des recettes, section fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

- PROCEDE au vote des recettes, section investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 6 CONTRE) :

- PROCEDE au vote des dépenses, section fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 6 CONTRE) :

- PROCEDE au vote des dépenses, section investissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR, 5 CONTRE, et 1 ABSTENTION) :

PROCEDE au vote du budget primitif de l'exercice 2016 pour un montant total de dépenses et de recettes de 39 072 169.13 €, réparti comme suit :

- section de fonctionnement : 29 365 275.04 €

- section d'investissement : 9 706 894.09 €

- total général : 39 072 169.13 €

DIT que la délibération en date du 16 décembre 2015 relative au mandatement des dépenses d'investissement – Exercice 2016 est abrogée.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement des subventions votées dans le cadre du Budget Primitif 2016 dont l'état figure en annexe dans le document budgétaire.

DIT que Monsieur Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

4) Subventions aux associations – Budget 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (24 voix POUR, 1 ABSTENTION, et 4 ne prennent pas part au vote) :

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2016, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.7).

DIT que Monsieur le Maire et Madame le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2016 au chapitre 65.

5) Garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la société EFIDIS, sise 20 place des Vins de France 75012 PARIS concernant sept prêts, pour un montant total de 2 552 519 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements sis 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge :
M. Chaufour s'est retiré et a donné pouvoir à Mme CLERC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de sept emprunts d'un montant total de 2 552 519 € (deux millions cinq cent cinquante-deux mille cinq cent dix-neuf euros) souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°47089 constitué de sept lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

APPORTE la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- 6) Convention de réservation de logements locatifs dans le cadre de la garantie d'emprunts accordée à hauteur de 100 % par la Ville de Juvisy-sur-Orge à la Société EFIDIS concernant sept prêts, pour un montant global de 2 552 519 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la construction de 22 logements situés 97 avenue de la Cour de France à Juvisy-sur-Orge :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention afférente à la demande de réservation passée entre la Société Anonyme d'habitations à loyer modéré EFIDIS et la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, la Ville bénéficie d'un droit de réservation portant sur 4 logements conformément à ladite convention.

Service Ressources Humaines, Juridique et Modernisation de l'Action Publique

- 7) Modification n°1 du tableau des effectifs :

M. Le Maire s'est absenté. M. Perrimond a repris la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (23 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS)

DECIDE,

D'approuver la création de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché

Grade : Attaché

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

Recrutement d'un emploi de Directeur de l'Action Sociale et des Solidarités

- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : rédacteur

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

Recrutement d'un emploi de graphiste

- 2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (4h)

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2 Recrutements CLAS

- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h25)

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS

- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (5h75)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS

- 3 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (6h75)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 3 Recrutement CLAS

- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h00)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS

- 1 poste permanent d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (7h50)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 Recrutement CLAS

- 2 postes permanents d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet (8h50)

Filière : Animation
Cadre d'emploi : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2 Recrutement CLAS

D'approuver la suppression de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

Pour les agents titulaires :

- 2 postes permanents de Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants) à temps complet (35h)

Filière : Emploi fonctionnel
Cadre d'emploi : Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)
Grade : Directeur Général Adjoint (10 à 20 000 habitants)
Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 2

- 2 postes permanents d'attaché principal territorial à temps complet (35h)

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Attaché
Grade : Attaché principal
Ancien effectif : 3 - Nouvel effectif : 1

- 1 poste permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h)

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Technicien
Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

Pour les agents non titulaires :

- 1 poste permanent d'attaché territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de services Ressources Financières

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Attaché
Grade : Attaché
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de chef de projets éducatifs

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent de rédacteur territorial à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de référent magasin

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Rédacteur
Grade : Rédacteur
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent de psychologue de classe normale à temps non complet (21h) pour occuper l'emploi de psychologue à la petite enfance

Filière : Filière médico-sociale
Cadre d'emploi : Psychologue
Grade : Psychologue de classe normale
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent de technicien à temps complet (35h) pour occuper l'emploi de responsable des domaines publics

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Technicien
Grade : Technicien
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35h)

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Agent de maîtrise
Grade : Agent de maîtrise
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 1 poste permanent d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet (35h) pour occuper un poste de chauffeur de bus

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique de 1^{ère} classe
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

- 4 postes permanents d'éducateur des APS de 2^{ème} classe à temps non complet (variable)

Filière : Sportive
Cadre d'emploi : Educateur des APS
Grade : Educateur des APS de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 0

D'approuver la transformation de postes au tableau des effectifs dans les conditions suivantes :

- 1 poste permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35h) pour occuper l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif de 1^{ère} classe
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0

En un poste permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet pour occuper l'emploi d'agent de surveillance de la voie publique.

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : Adjoint administratif de 2^{ème} classe
Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 2

D'arrêter le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Equivalents temps plein
Effectifs permanents	282	237	231,4
Effectifs non permanents	63	33	32,5

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

Service Relations Internationales

- 8) Convention opérationnelle entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'opérateur ONG AIDD

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (28 Voix POUR et 1 ABSTENTION) :

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée d'un an avec effet au 1^{er} janvier 2016 entre la ville de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri, l'association Juvisy-Tillabéri et l'ONG Actions Intégrées pour un Développement Durable (AIDD) et à régler à l'ONG AIDD les dépenses correspondantes,

DIT que la convention sera automatiquement reconduite en cas de reconduction expresse du marché 2015/019J sans pouvoir excéder la durée totale du marché, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Communal : Chapitre 011 - Fonction 048 - Nature 6188.

- 9) Avenant n°1 à la Convention opérationnelle 2013-2015 entre la commune de Juvisy-sur-Orge (France), la commune de Tillabéri (Niger) et l'association Juvisy-Tillabéri (France) :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention conclue par délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2013, entre la commune de Juvisy-sur-Orge, la commune urbaine de Tillabéri et l'association Juvisy-Tillabéri, prorogeant la convention initiale de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Services Techniques

- 10) Présentation au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du présent rapport qui sera mis à la disposition du public.

11) Dotation de soutien à l'investissement public local : programmation 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'opération désignée ci-dessus à présenter au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local 2016, à savoir :

la programmation des bâtiments communaux (hors établissements scolaires) pour leur mise aux normes dans le cadre de l'ADAP.

SOLLICITE de l'Etat la subvention la plus élevée possible.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

12) Convention de dépôt au profit de la Société Française du Radiotéléphone – SFR :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (26 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS) :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt à titre gratuit et tous les documents s'y afférents au profit de la société SFR.

Direction Générale des Services

13) Désignation d'un membre dans chaque commission permanente N°1 « Ressources » et N° 3 « Population, Citoyenneté, Solidarités » suite à des démissions de Conseillères Municipales :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DIT que Monsieur Jean DELANNOY est élu au sein de la Commission n° 1 « Ressources » et Monsieur Jean-Claude NASSE est élu au sein de la commission N° 3 « Population, Citoyenneté, Solidarités » en qualité de membres de la majorité.



La séance est levée à 23h30.



Le Maire

Robin REDA